

Alternance / Apprentissage en LP ?



Questions / Réponses

23 septembre 2009

Depuis sa création, la position du **SNETAA** sur l'apprentissage est très claire. **Peut-être sommes-nous trop laïques et humanistes, mais nous pensons que l'Ecole est mieux à même, parce que c'est son rôle, de former à la fois l'homme, le citoyen et le travailleur, et pas seulement l'outil de travail ou le répétiteur du geste !** Aujourd'hui, devant les difficultés croissantes quotidiennes que nous connaissons tous, nous pouvons être tentés de considérer que pour certains élèves refusant nos enseignements, l'apprentissage est la solution. Mais si l'Etat cesse de fuir ses responsabilités et qu'il assume pleinement son rôle en donnant les moyens et les structures à L'Education Nationale pour accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions, nous retrouverons tous la sérénité nécessaire au fonctionnement de l'Ecole ! Bien sûr, nous savons que l'exception confirme toujours la règle, et qu'il est donc toujours possible de trouver des situations où l'apprentissage aura été positif pour l'élève. Mais de manière générale, le **SNETAA** s'oppose à ce type de formation car il en connaît toutes les insuffisances ainsi que tous les côtés pervers. Pour vous en persuader, si cela est nécessaire, mais aussi pour vous apporter des éléments vous permettant de vous y opposer plus facilement, voici ci-dessous une série de "questions / réponses" pertinentes sur le sujet.

Questions / Réponses

🗣️ **Un proviseur peut-il imposer un CFA ou une section d'apprentissage dans l'établissement ?**

NON. Il faut un avis de la commission permanente et un vote du Conseil d'Administration. Si le CA vote NON cela ne pourra pas se faire.

🗣️ **Pourquoi un proviseur peut-il vouloir un CFA dans un LP ?**

Soit parce qu'il est favorable à l'alternance / apprentissage, soit parce qu'il voit d'un bon œil une indemnité financière intéressante pour lui, soit parce qu'il voit un moyen de diviser les personnels en utilisant des HS ou indemnités, soit parce qu'en fonctionnaire d'autorité il doit obéir aux ordres de sa hiérarchie.

🗣️ **On nous dit : "Comme il y a baisse de recrutement il faut accepter le CFA, comme ça on recrutera"**

NON. S'il y a des apprentis payés dans le LP et des élèves non payés en CAP, BEP ou Bac Pro, l'argument économique peut attirer les jeunes et les sections initiales peuvent se vider !

🗣️ **On nous dit : "Si vous prenez un CFA ça va sauver des postes". Est-ce vrai ?**

NON ! D'abord parce que les heures de CFA ou d'alternance / apprentissage n'entrent pas dans le calcul de la dotation horaire globale. Ensuite parce que ces heures peuvent être confiées en HSE, ou à des vacataires ou à des contractuels, ce qui ne crée pas de poste budgétaire. De plus, comme c'est l'entreprise qui se charge de l'essentiel de la "formation" professionnelle, il n'y aura pas besoin de beaucoup d'heures de ce côté là. Et avec le rythme de l'alternance, les besoins en horaires généraux et théoriques sont très réduits. Enfin, une section d'apprentissage est volatile, elle peut rester deux ans et disparaître !

🗣️ **On nous dit : "Si vous prenez un CFA ça va créer des postes". Est-ce vrai ?**

FAUX ! Seuls les élèves du LP entrent dans le calcul des moyens pour les créations de postes. Par contre, on a déjà vu la réduction de postes de PLP à cause du développement de l'apprentissage.

🗣️ **On nous dit : "Il existe des besoins de formation dans ce métier et il y aura de la demande, donc nous ouvrons un CFA dans ce secteur". N'est-ce pas une vérité ?**

NON, c'est un argument trompeur. S'il y a de réels besoins, il faut obtenir du Rectorat qu'il ouvre une nouvelle section de CAP, BEP ou Bac Pro en formation initiale dans le LP. Les jeunes auront au moins ainsi une garantie de formation complète et de qualité. Ils pourront peut-être même poursuivre d'autres études après.

🗣️ **On nous dit : "On va prendre une section d'apprentis pour permettre à des élèves qui ont échoué à leur examen de le réussir". N'est-ce pas bien ?**

NON ! Bien sûr, on ne peut que souhaiter la réussite de tous les jeunes, mais dans ce cas, on propose un remède pire que le mal. En effet, c'est plutôt dans les parties générales et théoriques que les jeunes ont "échoué". Ce n'est donc pas en les versant dans des structures "light" en enseignement général et théorique que nous les conduirons à la réussite ! Là encore, c'est une recherche d'économie qui dirige : l'administration refuse de leur permettre de "doubler" pour réussir leur examen car tous les autres palliatifs coûtent moins cher à l'Education Nationale qui n'a plus à financer ces systèmes.

Il paraît que si nous prenions une section d'apprentissage dans le LP nous aurons plus de taxe d'apprentissage pour faire fonctionner le LP ?

FAUX ! Actuellement, pensez-vous que toutes les entreprises qui "acceptent" nos élèves de CAP, BEP ou Bac Pro en stage PFE, versent toutes la TA au LP ? Est-ce que toutes les entreprises où le LP fait ses achats versent leur TA au LP (EDF-GDF, France Telecom, etc.) ? Bien sûr que non ! Alors par quel miracle en serait-il autrement ? Cet argument n'a jamais été vérifié !

Que répondre quand on nous dit : "Mais l'apprentissage / alternance c'est aussi de la formation initiale ?

FAUX ! Quand on est "sous contrat de travail", même de "type particulier", on n'est plus dans l'enseignement initial ! Un élève n'est pas un apprenti, les années d'apprentissage comptent pour la retraite, pas les années d'élèves !. La loi d'orientation qui précise qu' "aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans avoir obtenu au moins le niveau V" n'est donc pas respectée. Nous devons donc considérer qu'il faut obtenir d'abord un CAP ou un BEP avant de sortir de l'école !

Pour des jeunes en difficulté, qui ont des problèmes de comportement, qui ne viennent pas tous les jours en cours, vous ne pensez pas qu'ils seraient mieux en apprentissage ?

NON ! L'entreprise rédemptrice, pacificatrice, soignant les problèmes économiques et sociaux n'est qu'un mythe ! Le bon patron social, une exception ! L'entreprise ne va pas signer un contrat pour se créer un problème ! Et si le contrat est rompu en cours de cycle le jeune va commencer la galère de l'exclusion sans formation ni qualification. NON ! Ce n'est pas la solution. Et en plus, on sait bien que l'entreprise a toujours pratiqué le tri sélectif parmi les jeunes !

On nous dit que : "L'apprentissage / alternance favorise la réussite des jeunes". Est-ce vrai ?

NON ! Qui peut croire au miracle pédagogique ? Au cours de sa formation, un apprenti ira seulement 24 semaines en cours au CFA en 2 ans. Qui oserait soutenir qu'une moindre formation générale, théorique, pratique et physique... "favorise la réussite" ? C'est un non sens ! D'ailleurs les chiffres ne mentent pas, le nombre d'apprentis qui poursuivent après un BEP ou un Bac Pro est infiniment faible !

Il paraît que l'on peut utiliser le système des "postes gagés" pour effectuer le service dans la section d'alternance / apprentissage. Est-ce vrai ?

Oui, si la section s'intègre dans le cadre d'un GRETA, d'un CFA académique ou d'un GIP, le système du poste gagé peut s'appliquer. Il ne faut quand même pas oublier que lorsqu'on est détaché sur un poste gagé, on perd son affectation définitive...

🗣️ Si j'accepte un poste en CFA, est-ce qu'on peut toucher à mes vacances ?

OUI ! L'apprentissage / alternance est un contrat de travail qui doit respecter le Code du Travail, donc le rythme des congés payés (5 semaines par an).

🗣️ Est-ce qu'on peut toucher à mes 18h hebdomadaires si j'exerce en alternance / apprentissage ?

OUI ! L'horaire hebdomadaire des PLP est lié à l'enseignement en formation initiale. Alors forcément, si vous vous retrouvez hors du cadre statutaire...

🗣️ Certains disent que "l'alternance sous statut scolaire c'est mieux parce qu'au moins l'Etat contrôle". Est-ce vrai ?

NON. Actuellement les SAIA (services académiques de l'inspection de l'apprentissage), les Régions, les Chambres de Commerce, les Chambres des Métiers sont déjà chargés de ces contrôles de l'apprentissage, et il n'y a aucun contrôle nouveau si ces sections sont en LP !

🗣️ On nous dit qu' "une UFA ce n'est pas pareil qu'un CFA". Faites-vous la différence ?

NON ! Une UFA (unité de formation par alternance) est une structure comparable à une section d'apprentissage (loi quinquennale). Cette version qui a été testée pendant 5 ans dans la Région Rhône-Alpes, à renfort de millions, a fait preuve de son échec comme le prouve un rapport du CEREQ (instance ministérielle). Quelle que soit la forme, c'est le même contenu ! Objectif privatisation !

🗣️ L'entreprise ne prend-elle pas des apprentis pour les former et les embaucher ?

Demandez donc à votre coiffeur et vous serez édifié ! Evidemment NON ! En fait, "utiliser" un apprenti permet des exonérations de charges sociales sur les salaires, de se dispenser de verser des taxes sur la formation (TA) et de recevoir des aides financières conséquentes. Mais l'entreprise n'a aucune obligation de "faire réussir" l'apprenti ou de l'embaucher ! L'apprentissage c'est pro... fiter des jeunes ! ;-(

🗣️ L'apprentissage étant un "contrat de travail de type particulier" n'y a-t-il pas de garantie que le maître d'apprentissage" sera un bon formateur ?

NON. Toute entreprise peut "prendre" un apprenti si elle le veut. De plus, le nombre n'étant plus limité, une entreprise peut en prendre autant qu'elle le veut, et même sur plusieurs sites ! Rien n'oblige le "maître d'apprentissage" à être là en même temps que l'apprenti. Rien ne lui interdit non plus de "prendre" d'autres apprentis si les échecs à l'examen existent en permanence. En fait il ne craint que l'inspecteur du travail pour "manquements graves" au Code du Travail : hygiène, sécurité, dépassements d'horaires. Il arrive même qu'il interdise à l'apprenti d'aller au CFA pour des besoins urgents de production !

🗣️ On dit que l'apprentissage serait bon pour certains jeunes. N'est-ce pas vrai ?

Bon pour vos enfants ou seulement pour ceux des autres ? Si vous êtes convaincu du rôle civique, éducatif, formateur et qualifiant de l'entreprise et si vous pensez que la rue est l'école de la vie, vous êtes tout simplement un adepte d'Ivan Illich qui pensait : "Dans le monde entier, l'école nuit à l'éducation..."

🗣️ Il paraît que "l'école forme des chômeurs". Vous ne le pensez pas un peu ?

Non, ceux qui veulent la privatisation de l'école pour mettre en place toutes les déréglementations tiennent ce genre de propos. Mais quand l'activité économique va bien, on ne pose plus la question de la qualité de la formation, on lui reproche plutôt de ne pas assez former. Par contre, quand la crise économique existe, quand l'emploi devient rare, quand le chômage se développe on se met à accuser la formation ! L'école ne crée pas l'emploi, elle participe à la formation générale, théorique et professionnelle des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Mais s'il n'y a pas d'emploi au bout, il n'y a pas d'insertion sociale ! Aujourd'hui, il faut travailler au moins 40 ans. Il est donc indispensable d'avoir des bases solides. L'école y pourvoit.

🗣️ Il paraît que "si on ne trouve pas de salariés qualifiés ce serait la faute de l'école" !

FAUX ! C'est justement dans les métiers où l'apprentissage est le plus développé que la pénurie d'emplois qualifiés est la plus criante. Par exemple, c'est vrai dans les métiers du bâtiment, dans l'hôtellerie et les produits de bouche, dans les métiers de la distribution et des soins, l'automobile et la métallurgie. L'école n'a donc rien à voir dans ce phénomène ! Elle peut former des personnels qualifiés dans ces métiers. En fait, il est probable que les patrons paient le mal qu'ils ont fait : emplois mal payés, dureté physique, durée du travail considérable, conditions d'hygiène et de sécurité peu reluisante, perspectives inexistantes...

🗣️ On nous dit que "l'apprentissage augmente". Ce ne serait pas contradictoire avec votre vision des choses ?

NON. Nous avons toujours eu comme position laïque au SNETAA de n'abandonner aucun jeune en chemin. Et quand les Ministres parlaient de "80 % d'une classe d'âge au niveau du Bac", nous nous sommes toujours souciés aussi des 20 % manquants dont personne ne parlait. Et lorsque nous avons entendu parler du système des "Nouvelles Chances", nous avons apprécié mais revendiqué une vraie première qualification. L'apprentissage se développe surtout au niveau du BTS ou de l'ingénieur. Par contre au niveau IV ou V, il stagne ou diminue, avec des disparités régionales peu cohérentes. Oui, certaines Régions ont réfléchi au coût énorme de l'apprentissage à court et long terme. Heureusement, il existe les LP/SEGPA/EREA pour essayer de prendre en compte tous les jeunes !

Pourquoi êtes-vous contre l'apprentissage ?

Parce que nous préférons que tout jeune puisse d'abord bénéficier d'une bonne formation générale, d'une bonne formation professionnelle initiale et d'une qualification qui peuvent être des passeports pour l'insertion, l'emploi ou des poursuites d'études. L'apprentissage n'offre pas ces garanties. Les patrons eux-mêmes disent que le souci premier d'une entreprise est le chiffre d'affaire. Le bonheur du jeune, la recherche de sa réussite, de sa formation et de sa qualification ne sont pas des priorités pour l'entreprise ! D'ailleurs, pourquoi les entreprises qui "prennent" des apprentis ne les embauchent-elles pas systématiquement et pourquoi en "reprennent"-elles d'autres après ? Y voient-elles autre chose qu'un simple intérêt financier ? Il faut savoir que 25 % des apprentis abandonnent dès les 6 premiers mois !

Au SNETAA, peut-être sommes-nous trop laïques et humanistes, mais nous pensons que l'Ecole est mieux à même, parce que c'est son rôle, de former à la fois l'homme, le citoyen et le travailleur, et pas seulement l'outil de travail ou le répétiteur du geste !

Eric Mouchet
Secrétaire départemental de la Gironde